

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**
Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 septembre 2026
DEL-2026-107**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 41
* de Représentés : 4
* de Votants : 45 Pour : 45 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Sylviane GANDOIN, Mme Marie-Joséph GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Olivier MARTINEZ, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Stella PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Paul SCHIAPPA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Maguy HOUTOLOU, M. Jean-Noël LUCIANI, Mme Marie-Ange MAZZONI, Mme Anne-Cécile MICHELI

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, M. Michel CERVETTI, M. Philippe CHERICI, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Ange Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Patricia SOULLARD, Mme Sylvie SOULLARD.

Objet : Rapport d'activité pour l'année 2025 de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25 septembre 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2026. L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 ;

VU le rapport d'activité pour l'année 2025 de la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca présenté en Conseil communautaire ;

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante, les différents points du rapport d'activité pour l'année 2025 de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca. Il

est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de cette présentation et de se prononcer sur ce rapport d'activité.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

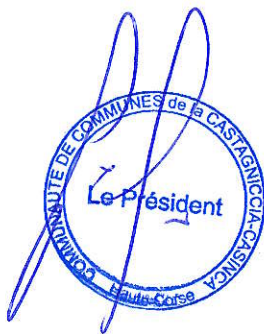
DECIDE

- **De prendre acte** du rapport d'activité pour l'année 2025 de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.
- **De prendre acte** que le rapport d'activité pour l'année 2025 de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI